

DES GARANTIES SOLIDES, PAS DES DROITS AU MINIMUM!



Le Département de Vaucluse doit garantir santé et prévoyance pour tous les agents

1. Maintien et renforcement du système mutualiste (pas d'assureurs privés).
2. Participation employeur à 70 % minimum, y compris pour retraités et agents en transition.
3. Couplage santé + prévoyance (indissociables).
4. Panier de soins de base élevé (option 1 incluse dès le départ).
5. Contribution solidaire des hauts salaires (deplafonnement).
6. Universalité: tous les agents couverts, sans distinction (titulaires, contractuels; temps partiels).
7. Garanties obligatoires: Incapacité, invalidité, décès.
8. Transparence et démocratie dans le choix de opérateurs.
9. Amélioration progressive des garanties dans le temps.